

Juillet 2018

Numéro 17

Dans ce numéro :

- Calendrier de nos prochains RDV
- L e p a c k déontologie
- Conseil statutaire: accueil stagiaire de l'enseignement
- CAP: promotion interne 2018
- E l e c t i o n s professionnelles 2018: point d'étape
- Bilan social
- Accueil nouvelle infirmière de santé au travail
- C o n c o u r s : recensement, Examen ATP2
- Dématérialisation des examens périodiques et déclaration d'assurance
- L'apprentissage
- Point sur les réunions de territoire
- Le nouveau site internet du CDG
- A vos agendas

Le mot du Président

“

Etre à vos côtés pour appréhender la réglementation, vous accompagner pour la mettre en œuvre, mettre à votre disposition des services et des outils justement dimensionnés, répondant parfaitement à notre environnement territorial, tels sont les principes qui ont conduits les Centres de gestion à mutualiser la prestation RGPD

Forts de leur expérience en la matière, les Centres de gestion apportent ainsi une solution de gestion locale en matière de Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Au sein de l'interrégion qui regroupe les 18 départements du Grand Est et de Bourgogne-Franche-Comté, 11 Centres de gestion ont confié au CDG54 la structuration d'un service mutualisé, qui met à la disposition des collectivités qui le souhaitent leurs outils et leurs personnels en matière de protection des données.

Pour notre département, ce sont plus de 44 % des communes et presque 70 % des intercommunalités qui ont déjà choisi de faire confiance à l'expertise des Centres de gestion en adhérant à ce service.

La désignation d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé constitue une formidable opportunité de partager les bonnes pratiques, de développer et de faire vivre une démarche de prévention du risque lié au traitement des données à caractère personnel par les acteurs du service public que sont les collectivités et leurs établissements.

”

Patrice VALENTIN
Maire d'ESTERNAY
Conseiller régional
Délégué régional du CNFPT



Nos RENDEZ-VOUS à ne pas manquer

Instance	Dates de la séance	Date limite de réception des dossiers pour inscription à l'ordre du jour
Commission de réforme	26 juillet 2018	5 juillet 2018
	27 septembre 2018	7 septembre 2018
	25 octobre 2018	5 octobre 2018
	29 novembre 2018	9 novembre 2018
	20 décembre 2018	30 novembre 2018
Comité médical	02 août 2018	-
	06 septembre 2018	-
	04 octobre 2018	-
	08 novembre 2018	-
	06 décembre 2018	-
Commission administratives paritaires catégories « A », « B » et « C »	28 septembre 2018	31 août 2018
	26 novembre 2018	29 octobre 2018
Comité technique	11 octobre 2018	06 septembre 2018
	30 novembre 2018	02 novembre 2018

Le pack déontologie

La loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a introduit une nouvelle mission obligatoire pour les Centres de Gestion, **la fonction de référent déontologue** chargé d'apporter aux agents tout conseil relatif à l'application des obligations et principes déontologiques.

Garant de la déontologie, les compétences du référent sont élargies à la **prévention des conflits d'intérêts et au recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte**, sans préjudice de la responsabilité de l'autorité hiérarchique.

Enfin, en sa qualité de « **réfèrent laïcité** », il recueille les signalements éthiques.

Afin d'accompagner l'ensemble de nos collectivités affiliées ou adhérents au socle indivisible de compétences, un « **pack déontologie** » est mis à disposition sur notre site internet.

Chaque employeur est tenu de mettre à disposition de ses agents la charte déontologique de l'agent public ainsi que le formulaire de saisine.

Une conférence de presse a eu lieu lundi 11 juin 2018, à Chalons en Champagne, à laquelle participaient le Président de l'Interregion Est et les Président(e)s des Centres de Gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne et de la Marne. Ils ont désigné pour cette mission, un référent déontologue unique : Monsieur Laurent DERBOULLES, enseignant chercheur à l'Université de Reims Champagne-Ardenne et spécialiste en droit public.



VOTRE CONTACT
deontologue@cdg51.fr

Le centre de gestion accueille un stagiaire de l'enseignement

Depuis quelques semaines, **Monsieur Nicolas ANTOINE**, étudiant en master 2 Droit des collectivités territoriales et des entreprises culturelles à l'université de Reims, a intégré le pôle Emploi et Ressources Humaines du Centre de Gestion en qualité de stagiaire de l'enseignement.

Au cours de son stage, il contribue à alimenter le service de conseil statutaire par la veille qu'il exerce au quotidien. Il a en outre participé à la rédaction et à la rénovation de la forme du périodique « Actu RH » dont vous avez pu découvrir le numéro 51 récemment.

Afin d'appréhender la culture territoriale et les missions précises de conseil et d'expertise statutaire du service juridique du Centre de Gestion, Monsieur Nicolas ANTOINE poursuivra son expérience en assurant, la permanence téléphonique statutaire du Centre de gestion.



Retour sur les CAP de promotion interne 2018

Voie dérogatoire, la promotion interne doit garantir aux collectivités un niveau de recrutement aussi exigeant que par la voie du concours.

Organisée à titre annuel par le Centre de Gestion de la Marne, la **Promotion Interne répond à des conditions juridiques strictes** définies par l'article 39 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et par chaque statut particulier des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Chaque dossier est étudié selon les critères déterminés par un groupe de travail composé paritairement de représentants du personnel et de représentants des élus, validés par la Commission administrative paritaire du 12 décembre 2016, entérinés par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion, reconduits au titre de l'année 2018.

Au regard du nombre de dossiers et des nominations dégressives depuis plusieurs années, le nombre de postes ouverts par promotion interne est impacté.

Garant du niveau de l'emploi, le Centre de Gestion exige, conformément à la réglementation, que les candidats remplissent leurs obligations en matière de formation et se projettent sur des missions d'un niveau et d'un périmètre élargis.

Tout agent nommé à l'initiative de l'autorité territoriale, sans être inscrit préalablement sur liste d'aptitude, revêt un caractère litigieux susceptible de recours.

Sur proposition de la CAP, le Président du centre de gestion dresse l'ensemble des listes d'aptitude par examen professionnel ou au choix établies par ordre alphabétique.

Elles ont une valeur nationale et leur durée de validité est limitée à 2 ans renouvelable 2 fois 1 an, sur demande du lauréat non nommé.

Le fonctionnaire est nommé stagiaire par l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination pour une durée de six mois.

Le fonctionnaire est détaché pour stage dans le nouveau cadre d'emplois, à l'exception des agents nommés au grade d'agent de maîtrise titularisés sans période probatoire préalable.

Si les agents nommés par la voie de la promotion interne ne sont pas soumis à formation d'intégration (en dehors du grade d'agent de maîtrise), il n'en reste pas moins que les formations obligatoires de professionnalisation doivent par ailleurs être effectuée.

Quelques chiffres :

- ◆ *65 dossiers réceptionnés en 2014 tout cadres d'emplois confondus contre 75 en 2018*
- ◆ *47 inscriptions sur liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise entre 2014 et 2018*
- ◆ *87 dossiers de proposition au grade de technicien territorial réceptionnés entre 2014 et 2018 pour 6 postes disponibles au total sur la même période*
- ◆ *123 dossiers de propositions au grade d'attaché territorial réceptionnés entre 2014 et 2018 pour 12 postes disponibles au total sur la même période*

PROMOTION INTERNE 2018

Grades	Dossiers réceptionnés	Nombre de postes ouverts
Attaché	23	2
Ingénieur	4	1
Chef de service de police municipale	1	1
Rédacteur	18	7
Technicien	15	1
Agent de maîtrise	14	6

VOTRE CONTACT
Margaux AUGER
03.26.69.98.94
statut-documentation@cdg51.fr

Elections professionnelles 2018:point d'étape

L'arrêté du 4 juin 2018 est venu officialiser la date des prochaines élections professionnelles qui auront lieu le 6 décembre 2018

Pour mémoire, il s'agira d'élire les représentants du personnel siégeant en comité technique, en commission administrative paritaire et pour la première fois en commission consultative paritaire. Ce scrutin s'inscrit par ailleurs pour la première fois dans le respect de la proportion de la parité femme/homme : les listes de candidats seront dressées à l'image de la parité composant les listes électorales.

Le Centre de Gestion vous sollicite pendant l'été au titre des listes électorales, établies par scrutin, recensant l'ensemble des agents électeurs au sein de votre collectivité ou établissement.

Après vérification par chaque collectivité ou établissement et au plus tard le 6 octobre 2018, les listes électorales feront l'objet d'une publicité obligatoire au Centre de Gestion **et au sein de chaque structure.**

Au regard des listes électorales, le Centre de Gestion assurera l'acheminement du matériel de vote à chaque employeur, qui sera tenu de le remettre aux électeurs.

Pour votre information, le vote par correspondance étant généralisé, l'ensemble des votes sera recensé au siège du Centre de Gestion, lieu du bureau central de

vote.

Si le Centre de Gestion assure l'organisation des élections, la collaboration de l'ensemble des collectivités affiliées joue un rôle déterminant. Votre engagement conditionne le bon déroulement des élections professionnelles.

Les réunions de territoire organisées sur le département dernièrement, ont permis d'aborder cette thématique et vous en retrouverez le diaporama sur notre site internet www.51.cdgplus.fr



VOTRE CONTACT
 Margaux AUGER
 03.26.69.98.94
statut-documentation@cdg51.fr

Calendrier des concours 2018

Concours	Organisateur	Retrait des dossiers	Dépôt des dossiers	Date de la 1ère épreuve
Agent de Maitrise	CDG 10	Du 04/09/2018 au 10/10/2018 inclus	Jusqu'au 18/10/2018	24/01/2019
Psychologue	CDG 08	Du 28/08/2018 au 03/10/2018 inclus	Jusqu'au 11/10/2018	A partir du 21/01/2019
Professeur d'enseignement artistique	Organisation Nationale	Du 11/09/2018 au 17/10/2018	Jusqu'au 25/10/2018	A compter du 01/02/2019

Calendrier des examens professionnels 2018

Examen	Organisateur	Retrait des dos- siers	Dépôt des dos- siers	Date de la 1ère épreuve
Agent de maîtrise (examen de pro- motion interne)	CDG 51	Du 04/09/2018 au 10/10/2018 inclus	Jusqu'au 18/10/2018	24/01/2019
Educateur des activités physiques et sportives princi- pal de 2ème cl (avancement de grade)	CDG 68	Du 04/09/2018 au 10/10/2018 inclus sur www.cdg68.fr	Du 04/09/2018 au 18/10/2018 inclus au Centre de Ges- tion du Haut-Rhin	17/01/2019
Educateur des activités physiques et sportives princi- pal de 1ère cl (avancement de grade)	CDG 68	Du 04/09/2018 au 10/10/2018 inclus sur www.cdg68.fr	Du 04/09/2018 au 18/10/2018 inclus au Centre de Ges- tion du Haut-Rhin	17/01/2019

Bilan sur le recensement

Vous avez été nombreux à déclarer vos besoins en matière de concours et d'examens professionnels et nous vous en remercions.

En cas d'oubli ou de nouveaux besoins, **le module de saisie sur AGIRHE reste ouvert.**

Examen d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Les épreuves pratiques de cet examen se déroulent actuellement. Compte tenu du nombre important d'op-
tions à organiser, elles s'échelonnent d'avril à octobre 2018 (excepté durant les mois de juillet et août). Le
jury d'admission se déroulera sur l'automne et sera suivi de la publication des résultats.

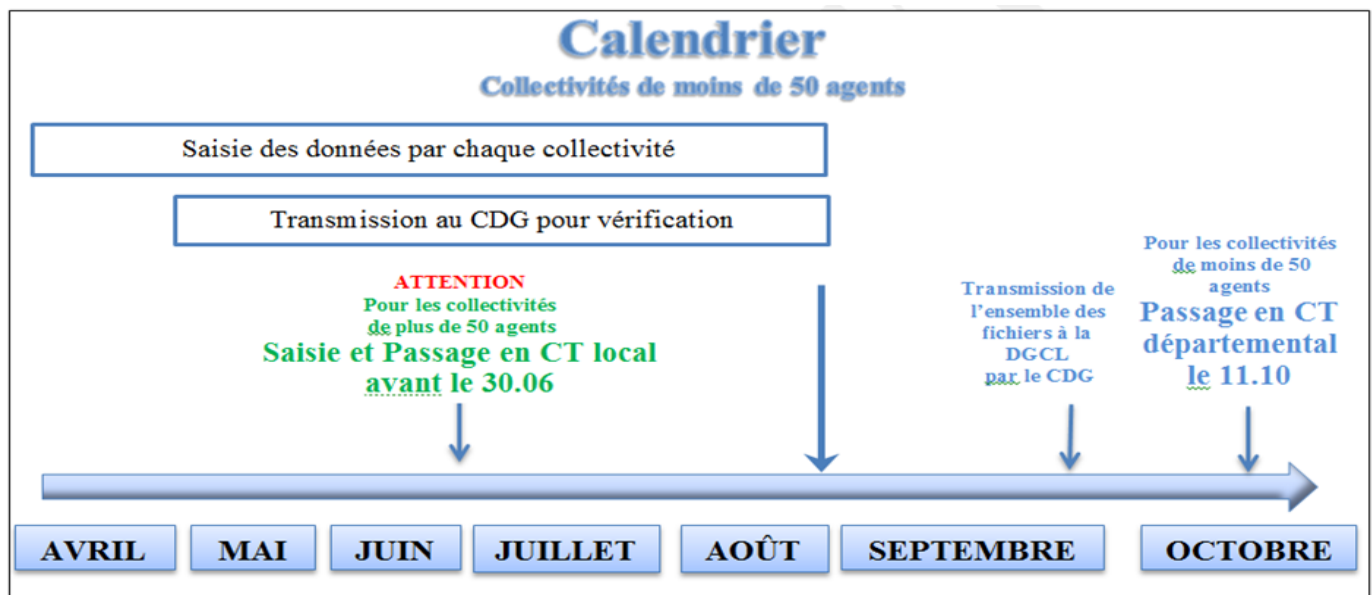
VOTRE CONTACT
Pauline THIERRY
03.26.69.99.01
concours@cdg51.fr

Même en l'absence d'effectifs, le bilan social est obligatoire!

Toutes les collectivités et établissements publics sont tenus de réaliser le Bilan Social, **même s'ils ne comptent aucun agent actif à cette date**, dès lors qu'un numéro SIRET est actif auprès de l'INSEE.

L'applicatif mis à votre disposition pour la présente campagne de bilan social permet de transmettre un bilan social « à vide » au Centre de Gestion.

Si toutefois l'entité est inactive du fait par exemple de sa dissolution, il vous revient de saisir les services de l'INSEE pour faire clôturer le numéro SIRET.



Toujours soucieux de vous simplifier sa réalisation, le Centre de Gestion met à votre disposition :

Une assistance personnalisée : bilan.social@cdg51.fr / 03-26-69-99-00

Un guide d'utilisation :

<https://51.cdgplus.fr/wp-content/uploads/sites/6/Documents/guides/GuideUtilisateur-bilanSociale-2018.pdf>

Une foire aux questions : <https://bs.donnees-sociales.fr/>



VOTRE CONTACT
Claire BOUMELLAH
03.26.69.99.00
bilan.social@cdg51.fr

Pôle prévention et santé au travail:

Une nouvelle infirmière de santé au travail au Centre de gestion

Depuis le 16 avril dernier, le pôle Prévention et Santé au Travail accueille une nouvelle Infirmière de Santé au Travail à temps complet, Mme Virginie ROUCOU



En charge des entretiens infirmiers pour les agents relevant du suivi périodique, elle partage le territoire marnais avec sa collègue Florence SAULNIER, qui conserve une partie de périmètre rémois et le secteur de Vitry le François

Suite à ces entretiens, en cas de nécessité, les deux infirmières du Centre de gestion réorientent l'agent vers le médecin de prévention.

Cette nouvelle équipe renforcée d'Infirmières de Santé au Travail permet aux médecins de prévention de se consacrer presque exclusivement au suivi des agents relevant d'une **surveillance médicale particulière obligatoire** :

Les agents occupant des postes comportant des risques spéciaux

Les femmes enceintes,

Les agents en situation de handicap

Les agents en reprise d'activité suite à un congé de longue maladie longue durée

et aux **visites recommandées**, telles que les visites de reprise auprès du médecin de prévention pour tout agent ayant été arrêté pour raison de santé pendant une durée d'au moins un mois au cours des 12 derniers mois.

Bénédicte SATIZELLE
Secrétaire de
MME Virginie ROUCOU
03.26.69.99.12
medecine@cdg51.fr

Isabelle PIASTA
Secrétaire de
MME Florence SAULNIER et
Dr TAMBA TAMBA
Dr EL MELALI
03.26.69.99.15

Médecine de prévention: Dématérialisation des plannings d'examens périodiques

Les collectivités concernées sont invitées à compléter les créneaux horaires mis à leur disposition par le secrétariat du service de médecine via l'outil AGIRHE, selon la procédure détaillée dans notre circulaire n° 2017-21 à laquelle vous pouvez vous accéder depuis le site www.51.cdgplus.fr.

Les demandes de visites médicales particulières s'effectuent toujours via l'envoi d'un formulaire disponible sur le site internet du CDG www.51.cdgplus.fr, rubrique la santé et la prévention/médecine de prévention/ présentation

Bénédicte SATIZELLE
Secrétaire de
MME Virginie ROUCOU
03.26.69.99.12
medecine@cdg51.fr

Isabelle PIASTA
Secrétaire de
MME Florence SAULNIER et
Dr TAMBA TAMBA
Dr EL MELALI
03.26.69.99.15

Petits déjeuners de la prévention

Thème	Date (de 9 heures à 12 heures)	Lieu
Le travail sur écran	Jeudi 21 juin 2018 Mardi 26 juin 2018 Jeudi 28 juin 2018 Mardi 3 juillet 2018	Châlons en Champagne Epernay Gueux Vitry le François
La qualité de vie au travail et les risques psycho sociaux	Jeudi 20 septembre 2018 Mardi 25 septembre 2018 Jeudi 27 septembre 2018 Mardi 2 octobre 2018	Châlons en Champagne Epernay Gueux Vitry le François

VOTRE CONTACT
William PIN
03.26.69.99.17
resp.prevention@cdg51.fr

La dématérialisation des déclarations assurances

Le contrat groupe d'assurance
statutaire

Vos déclarations de sinistres
désormais **dématérialisées**

Dans le cadre de votre contrat d'assurance groupe souscrit par le CDG depuis le 1^{er} janvier 2018 auprès de CNP Assurances, il vous appartient désormais de déclarer les arrêts de travail de façon dématérialisée via votre accès AGIRHE/fiche agent/ onglet absence.

Au terme de cet enregistrement, vous pourrez accéder à la déclaration d'assurance qui vous permettra d'intégrer les pièces justificatives requises et de saisir les informations complémentaires relatives aux salaires, en cliquant sur le bouton :

[Demande de remboursement assurance](#)

A toutes fins utiles, un guide de gestion des sinistres rappelant les modalités de déclaration, les justificatifs à fournir et les délais à respecter, est à votre disposition sur notre site internet www.cdg51.fr ou cdgplus, rubrique assurance statutaire/ modalités de remboursement.



VOTRE CONTACT
Anne-Lyse LYVER
09.51.29.48.61
assurances@cdg51.fr

L'apprentissage: On signe !



Afin de favoriser l'intégration ou le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap dans la fonction publique Territoriale par la voie de l'apprentissage, le Centre de Gestion de la Marne a signé un partenariat avec le FIPHFP.

A ce titre la référente handicap accompagne gratuitement les collectivités dans la mise en place du contrat d'apprentissage.

Un contrat sécurisé

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé réglementé, à durée déterminée de 6 mois à 4 ans, ajustable au regard du niveau initial ou des besoins d'aménagements (de poste ou pédagogique). La période d'essai est de 45 jours non renouvelables.

Un outil de réorientation professionnelle

Ouvert aux demandeurs d'emplois ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ce dispositif de formation peut également être mis en œuvre dans le cadre d'une reconversion professionnelle pour un agent en situation d'inaptitude et de recherche d'un reclassement

Une procédure administrative balisée, accompagnée par le CDG 51

Recensement du potentiel d'accueil	<p>Recenser et identifier un besoin et rechercher la formation correspondante</p> <p>Identifier le maître d'apprentissage et organiser sa formation</p> <p>Prendre contact avec le CFA et vérifier que les missions correspondent bien aux objectifs du diplôme et aux contraintes de l'employeur.</p> <p>Validation administrative par le comité technique</p>
Rédaction et diffusion de l'offre	Le CDG travaille en lien avec les partenaires spécialistes de l'emploi des personnes en situation de handicap
Sélection des apprentis	La référente handicap accompagne la collectivité dans l'analyse des candidatures et lors des entretiens
Formalisation et signature de la convention de formation	Convention entre le CFA et la collectivité qui définit : les modalités de formation de l'apprenti, le coût, le financement, le diplôme visé, les aménagements des examens à prévoir...)
Formalisation et signature du contrat de travail + visite médicale	<p>Le dossier doit parvenir à la DIRECCTE avant le début du contrat ou au plus dans le cinq jours ouvrables qui suivent celui-ci.</p> <p>Le dossier complet doit être remis à l'Unité Territoriale de la DIRECCTE du lieu d'exécution du contrat.</p> <p>https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance)</p>
Formation du Maître d'apprentissage	<p>Formation et sensibilisation du maître d'apprentissage avant l'arrivée de l'apprenti</p> <p>Prévoir également une action de formation et sensibilisation de l'équipe sur la situation de handicap</p>
Accueil et sécurisation du parcours	Accueil de l'apprenti avec le Maître d'apprentissage

Des formations du CAP au MASTER

Les diplômes préparés par l'apprentissage couvrent l'ensemble des niveaux du CAP au master ou diplôme d'ingénieur et permettent d'accéder à des nombreux métiers de la Fonction publique Territoriale.

Retrouvez tous les diplômes ouverts par la voie de l'apprentissage dans le Grand Est sur :

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Grand-Est/Strasbourg/Publications-de-la-region/Guides-d-orientation/Guide-de-l-Apprentissage-Grand-Est-2018>

Quelques exemples de formations proposées dans la Marne

METIER DE LA FPT	FORMATION	LIEU DE FORMATION AJOUTER LES COORDONNEES + SITES INTERNETS
Assistante de gestion administrative Assistante de direction Secrétaire de mairie	DUT Gestion des entreprises et administration	CFA de l'enseignement supérieur de Champagne Ardenne B.P. 245 - 51687 Reims cedex 2 ☎ 03 26 91 86 66 ✉ cfasup-ca@univ-reims.fr www.cfasup-ca.fr
Assistant RH	DUT Gestion des Entreprises et administration	
Administrateur systèmes et bases de données	Master 2 Information parcours administration et Sécurité des réseaux	
Instructeur des autorisations d'urbanisme	LP Aménagement du territoire	
Assistant Comptable	BTS Comptabilité et gestion	
		CFA Interpro de la Marne 32, rue Benjamin Franklin CS70021 51016 Châlons-en-Champagne Cedex ☎ 03 26 69 25 85 ✉ contact@cfa-alfor.fr www.almea-formations-51.fr Lycée Jean TALON 105 Avenue Daniel Simonnot 51037 Châlons-en-Champagne ☎ 03.26.69.27.92 ✉ Fanny.duc@ac-reims.fr https://sepia.ac-reims.fr/lyc-talon/-joomla/
Ouvrier du bâtiment spécialité électricité	CAP préparation et réalisation d'ouvrage électrique	BTP CFA Marne 31 Avenue Hoche 51100 Reims ☎ 03 26 85 05 26 ✉ cfabtp.reims@ccca-btp.fr www.btpcfa-champagneardenne.fr
Agent d'entretien des espaces verts	CAPA Services en milieu rural	CFA agricole de la Marne – antenne de l'Epine 52 Allée du Château 51460 L'EPINE ☎ 03 26 68 66 11 ✉ cfppa.somme-vesle@educagri.fr www.cfppalepine.fr



VOTRE CONTACT
 Isabelle SURELLE
 Chargée de mission Emploi et
 Handicap
 03.26.69.98.98

Naissance du nouveau site internet du CDG :

Bienvenue au www.51.cdgplus.fr

Le site www.cdg51.fr fermera prochainement

Dès maintenant, retrouvez le nouveau site internet du CDG de la Marne sur www.51.cdgplus.fr

The screenshot shows the homepage of the CDG de la Marne website. At the top, there is a navigation bar with a menu icon, the CDG logo, and a 'RETOUR PORTAIL CDG+' link. Below this is a search bar and several utility icons: 'RECHERCHER', 'OUTILS COLLECTIVITÉS', 'NOTICES DES LOGICIELS', and 'ESPACE SÉCURISÉ'. The main content area is dominated by a large banner for 'ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE 2018' with a date of '6 DÉCEMBRE 2018'. Below the banner is a news snippet titled 'Elections Professionnelles' published on July 10, 2018, with a 'LIRE LA SUITE' link. To the right of the banner is a grid of service tiles: 'Bourse de l'emploi JUIN', 'La CDG vous informe n°18', 'Actus RH n°51 juin', 'Pré-inscriptions CONCOURS', 'Accès candidats CONCOURS', 'Recensement CONCOURS', 'Barèmes des traitements', and 'Application Bilan Social'. Below the grid is an 'Agenda' section with a photo of hands typing on a keyboard. The agenda lists two events: 'Comité Technique - Séance du 11 octobre' and 'Commissions Administratives Paritaires - Séance du 11 décembre', both with 'LIRE LA SUITE' links. A 'CONSULTER L'AGENDA COMPLET' button is also present. At the bottom left, there are links for 'Mentions légales', 'Crédits', 'Conditions Générales d'Utilisation', and 'Plan du site'. At the bottom right, it says 'Réalisation Net.Com - 2017'. A cookie consent banner is visible at the very bottom of the page.

Tous les outils de navigation sont affichés en haut de l'écran. En voici une description rapide



→ Naviguer dans l'arborescence du site



→ Accéder au portail mutualisé CDG+



RECHERCHER

→ Réaliser une recherche et consulter les résultats sur le site 51, sur les autres sites mutualisés et le portail CDG



OUTILS

COLLECTIVITÉS

→ Accéder à la page de connexion de vos applications habituelles.
Vos identifiants et mot de passe restent inchangés

→ **AGIRHE**

Entretien PRO

Recensement concours

Bourse de l'emploi



NOTICES DES

LOGICIELS

→ Cette rubrique progressivement alimentée comporte d'ores et déjà le "Guide bilan social".



ESPACE

SÉCURISÉ

→ Ce service n'est pas actif

AVEC UN ESPACE DÉDIÉ À VOTRE DÉPARTEMENT !

www. **51.CDGPLUS**.fr

ACCES SECURISE AGIRHE :

on anticipe la migration vers [51.CDGplus.fr](http://www.51.cdgplus.fr)

Pour accéder à AGIRHE, connectez vous à www.51.cdgplus.fr

Vos identifiants et mots de passe

ne changent pas

En cas de difficulté, votre gestionnaire carrière reste à votre disposition.

Collectivités et établissements	Référent « carrières »	Téléphone
Communes de A à E	Catherine MONET	03 26 69 98 91
Communes de F à W	Christelle ANDRINOPLE-LEPETIT	03 26 69 98 90
Établissements publics	Sandrine DEFONT	03 26 69 98 92

COTISATIONS—EN 2019 LA DECLARATION SE FERA SUR AGIRHE :

Dès le 1er janvier 2019, vos déclarations se feront directement sur Agirhe.

Une circulaire viendra dès l'automne préciser les modalités pratiques de ces déclarations

VOTRE CONTACT
Laurence CASTAGNA
03.26.69.99.07
comptabilite@cdg51.fr

Point sur les réunions de territoire

Entre le 20 juin et le 6 juillet, le Centre de Gestion a animé 6 réunions réparties sur tout le territoire marnais et à laquelle vous avez été plus de 130 à participer.

Un remerciement particulier aux collectivités et établissements qui nous ont accueilli pour ces rencontres et à vous tous pour votre participation active.

Ces réunions, riches d'échanges, ont été l'occasion de présenter les différents accompagnements proposés dans le cadre du maintien dans l'emploi et de dialoguer avec les spécialistes tels que le référent handicap, l'ergonomie ou le psychologue du travail.

Elections professionnelles, bilan social, référent déontologue, égalité professionnelle et RGPD étaient au menu du point d'actualité juridique qui a en outre été réalisé par les juristes du Centre de Gestion.

D'ores et déjà, vous pouvez retrouver le support présenté à cette occasion dans les actualités du CDG, sur le site 51.cdgplus.fr

Les questions recueillies à cette occasion nous amèneront à vous proposer d'approfondir la thématique du maintien dans l'emploi et celle du décryptage de votre bilan social lors d'ateliers dès l'automne prochain



VOTRE CONTACT
Gaëlle NATCHIMIE
03.26.69.99.10
accueil@cdg51.fr

A VOS AGENDAS !



Le Centre de Gestion de la Marne vous donne rendez-vous au
9ème CARREFOUR DES ELUS
qui se tiendra à la foire de CHALONS EN CHAMPAGNE,
les 31 août et 1 septembre 2018.

Les professionnels du Centre de Gestion vous accueilleront sur leur stand et vous renseigneront sur l'ensemble des prestations RH susceptibles de répondre à votre attente.

N'oubliez pas de vous inscrire pour disposer de votre badge d'accès sur maires51.fr

**En attendant le plaisir de vous retrouver à la rentrée,
toute l'équipe du Centre de gestion de la Marne
vous souhaite de belles vacances !**